

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

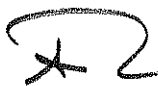
OBJET

**Représentation de la Ville
au sein de l'association
Yvelines Première**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2014
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 23 mai 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

N° DE DOSSIER : 14 D 16

OBJET : REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION YVELINES PREMIERE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Yvelines Première est une chaîne de télévision locale d'informations qui couvre l'actualité d'une trentaine de communes dans les Yvelines.

Créée en 1989, elle est principalement financée par le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDEKOM) et des subventions départementales et régionales. Elle est constituée en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Yvelines Première en date du 18 mai 2011 prévoient que l'association est composée des communes adhérentes au SIDEKOM, des membres de droit, des membres bienfaiteurs et les membres partenaires personnes morales publiques ou privées.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye étant membre du SIDEKOM, elle doit désigner deux représentants dont l'un est le Maire ou son représentant désigné par lui. Le second représentant ne peut être un membre élu du Conseil Municipal ou du Comité du SIDEKOM.

L'association ayant informé Monsieur le Maire qu'elle réunissait son Assemblée Générale début juin, il convient de procéder dès à présent à la nomination d'un membre représentant la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant de la Ville au sein de l'association Yvelines Première.

S'agissant d'une nomination, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Sauf dépôt d'une seule candidature, le scrutin est secret.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Madame Laure MEUNIER à l'assemblée spéciale de l'association Yvelines Première.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

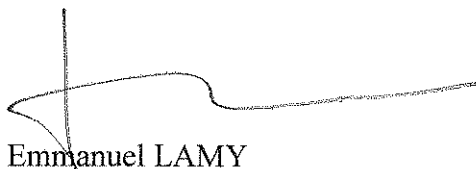
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT Madame Laure MEUNIER représentante de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de l'association Yvelines Première.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a vertical line.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye